

FONDS DATÉ BY SUNNY

SUNNY OPPORTUNITÉS 2025

JUILLET 2022

ÉCHELLE DE RISQUE SELON DICI 1 ■■■■▲■■■ 7

L'OBLIGATAIRE DATÉ BY SUNNY AM

Le FCP **Sunny Opportunités 2025** est un fonds investi en obligations privées libellées en euros - notamment sur le marché du haut rendement (ou "high yield"*) - avec pour objectif de les porter à leur terme.

UN VRAI FONDS À ÉCHÉANCE SIMPLE ET LISIBLE

Sunny Opportunités 2025 est un fonds géré selon l'**approche du portage obligataire (ou "buy & hold")**. Il permet de :

- Profiter de la visibilité offerte par la stratégie de portage obligataire (hors défaut).
- Optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance en sélectionnant parmi les émetteurs "investment grade" et "high yield" ceux présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque.
- A cet effet, des arbitrages pourront être réalisés en cours de vie. Le gérant ajuste le portefeuille en fonction des souscriptions et rachats.

Le portage obligataire (ou « buy & hold »)

- **Principe** : acheter des obligations, encaisser régulièrement les coupons et les conserver jusqu'à leur échéance.
- **Objectif** : aller jusqu'au remboursement de l'obligation pour percevoir l'ensemble des coupons et récupérer son capital, hors défaut de l'émetteur.
- **L'avantage du portage obligataire** : un résultat connu à l'avance si l'obligation est portée à son terme, hors défaut de l'émetteur.
- **Le risque du portage obligataire** : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation peut baisser. Par ailleurs, le défaut de l'émetteur peut entraîner la perte de tout ou partie du capital investi sur ses émissions.

OBJECTIF DE GESTION

- Proposer une **solution opportuniste** susceptible de **bénéficier des conditions (re)devenues attractives !**
- **Optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille** sur les obligations émises en euros d'émetteurs privés et/ou sur les obligations convertibles, en contrepartie du risque de perte en capital.

L'objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du Fonds sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date d'agrément du Fonds par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné.

* nette des frais de gestion de l'OPCVM mais brut des éventuels frais de gestion du contrat

SUNNY OPPORTUNITÉS 2025

POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?



PORTAGE OBLIGATAIRE

comme technique de gestion

- une technique permettant de répondre à la problématique de lisibilité et de mesure du risque,
- quelle que soit l'évolution des taux, si l'obligation est portée à son terme, le résultat est connu à l'avance (sauf défaut de l'émetteur).



ESG

du sens à votre épargne

- une méthodologie d'investissement intégrant des critères extra-financiers,
- une attention particulière portée à la durabilité et aux sujets de gouvernance,
- une politique d'exclusions sectorielles formalisée : extraction de charbon, tabac, pornographie.



SIMPLICITÉ, MESURE DU RISQUE & LIQUIDITÉ

- une stratégie simple et lisible, le portage obligataire, uniquement sur des obligations émises en euros,
- en cas de baisse du fonds, les coupons continuent d'alimenter le portefeuille,
- une valeur liquidative quotidienne.



SAVOIR-FAIRE

la gestion Sunny AM

- plus de 10 années d'expérience en matière de portage obligataire au travers de sa gamme Euro Strategic.
- le savoir-faire reconnu de l'équipe repose sur l'analyse rigoureuse des émetteurs et sur une connaissance approfondie de l'ensemble du marché du crédit.

QUELLES LIMITES ?

- Risque de perte en capital, pas de garantie de performance.
- Une sélection des placements pas forcément les plus performants parmi les actifs disponibles, du fait des anticipations de l'équipe de gestion. Par ailleurs, celle-ci peut procéder à des arbitrages qui peuvent s'avérer infructueux.
- En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation peut baisser en cours de vie.
- Le défaut de l'émetteur peut entraîner la perte de tout ou partie du capital investi sur ses émissions.
- Le FCP pourra présenter une volatilité élevée.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

	Sunny Opportunités 2025
Code ISIN	part R : FR0014009GT2 / part I : FR0014009GU0
Date d'agrément AMF	17/05/2022
Durée de placement recommandée	3 ans minimum
Frais de gestion maximum du fonds (TTC)	part R : 1 % / part I : 0,5 %
SFDR (réglementation disclosure)	Article 8

RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES

(cf. prospectus)

Risque discrétionnaire, Risque de perte en capital, Risque de contrepartie, Risque actions, Risque de liquidité, Risque de taux, Risque de crédit, Risque de haut rendement, Risque des marchés émergents, Risque lié aux petites et moyennes capitalisations, Risque lié à la gestion discrétionnaire et aux stratégies mises en place dans les fonds sous-jacents, Risque de liquidité, Risque de change, Risque instruments dérivés.

Le fonds ne présente aucune performance garantie, celle-ci étant liée à l'analyse des gérants et à l'aspect discrétionnaire de leur gestion.

Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié. L'ensemble des informations contenu dans ce document est susceptible de modification à tout moment, sans information préalable. Le souscripteur éventuel, au regard de sa situation personnelle et notamment sur sa qualité éventuelle de non-résident, est invité au préalable à s'assurer de la compatibilité de la souscription avec toute réglementation dont il est susceptible de relever. Il appartient au souscripteur avant toute décision d'investissement, d'une part de s'assurer que l'OPC considéré correspond à sa situation financière, à ses objectifs d'investissement et à sa sensibilité au risque, et d'autre part, de prendre connaissance du prospectus, ou le cas échéant du DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) pour les OPC de droit français. La distribution est interdite à toute autre personne ou entité qui ne devrait pas s'appuyer sur les informations qu'il contient, de même que sa reproduction totale ou partielle.

Ce document a été préparé par SUNNY ASSET MANAGEMENT, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP08000045. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne peut être considéré comme une offre ou une sollicitation de souscription, d'achat, de vente ou de prêt d'OPCVM, de valeurs mobilières ou autres instruments financiers ou de souscrire à des services de gestion ou de conseil.